



**FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

92FUND/Circ.79
le 25 août 2011

Destinataires: États Membres du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Objet: Désignation par l'Espagne de M. José Maura Barandiarán au poste d'Administrateur des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

L'Administrateur a l'honneur de se référer à la Circulaire 92FUND/Circ.77 du 12 août 2011 invitant les États membres du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures à désigner des candidats au poste d'Administrateur. Lors de sa 9ème session tenue en juillet 2011, le Conseil d'administration du Fonds de 1992, agissant au nom de l'Assemblée du Fonds de 1992, a chargé l'Administrateur de communiquer aux États membres toute candidature reçue sans délai.

Le 19 août 2011, l'Administrateur a reçu une Note Verbale de l'Ambassade d'Espagne à Londres présentant la candidature de M. José Maura Barandiarán au poste d'Administrateur. Conformément à la décision du Conseil d'administration, l'Administrateur a l'honneur de présenter ci-joint une copie de la Note Verbale et du document joint émanant de l'Ambassade d'Espagne.

* * *



AMBASSADE D'ESPAGNE A LONDRES

Note verbale N° 318

L'Ambassade d'Espagne à Londres présente ses compliments aux Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et a l'honneur de se référer à leur lettre circulaire 92FUND/Circ.77 du 12 août 2011 concernant la désignation de candidats au poste d'Administrateur des FIPOL en vue de la prochaine élection qui aura lieu lors de la 16ème Assemblée des FIPOL qui se tiendra du 24 au 28 octobre 2011

L'Espagne attache une grande importance aux activités des FIPOL, dont elle est l'un des principaux pays contributeurs. L'Espagne a été membre du Fonds de 1971, et elle est actuellement membre du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire, participant très activement aux travaux de tous leurs organes directeurs.

Rappelant son attachement aux activités des FIPOL et conformément à la décision prise par la 9ème session du Conseil d'administration du Fonds de 1992, l'Espagne a l'honneur de proposer la candidature de M. José Maura Barandiarán, qui est actuellement Administrateur par intérim des FIPOL, au poste d'Administrateur de ces Fonds.

M. José Maura Barandiarán est une personne qualifiée qui a une grande expérience des FIPOL. Il est Administrateur par intérim depuis septembre 2010 et participe à la gestion des FIPOL depuis 10 ans.

M. Maura est avocat et a fait carrière dans le droit maritime international et le régime international d'indemnisation. Il a l'expérience du travail des Clubs P&I et de la défense et de la représentation juridique des intérêts des FIPOL. Au long de cette brillante trajectoire, il a exercé des fonctions exécutives, politiques et de représentation de haut niveau pour les FIPOL.

Outre ses mérites indéniables, M. José Maura jouit d'un grand prestige auprès des représentants des États Membres et dans le secteur maritime en général; c'est pourquoi l'Espagne le considère comme un candidat doté des connaissances, de l'expérience et des compétences voulues pour assumer les fonctions d'Administrateur des FIPOL. Le *Curriculum Vitae* de M. José Maura Barandiarán est joint à la présente note verbale.

L'Ambassade d'Espagne à Londres souhaite à cette occasion réitérer aux Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures les assurances de sa très haute considération.

Londres, le 19 août 2011

FONDS INTERNATIONAUX D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

Portland House, Bressenden Place
Londres, SW1E 5PN

* * *

ANNEXE II

JOSÉ MAURA BRANDIARÁN

INFORMATIONS PERSONNELLES

Adresse : 14 Micklethwaife Road, Fulham, Londres, SW6 1QD, Royaume Uni
Né le 19 Novembre 1960
Nationalité espagnole
Etat civil: marié
Téléphone Bureau : +44 207 592 7100/14
Portable : +44 773 082 2313
E mail: jose.maura@iopcfund.org

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Administrateur par intérim des FIPOL (de 2010 à ce jour)

Administrateur par intérim¹ des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) d'octobre 2010 à ce jour. Au cours de cette période, il s'est acquitté de toutes les fonctions d'Administrateur et a assuré la gestion du Secrétariat en attendant que l'Administrateur reprenne ses fonctions. En sa qualité d'Administrateur par intérim, il a assumé le rôle de haut responsable de l'administration des FIPOL et à ce titre a nommé le personnel, a géré les avoirs des FIPOL en liaison avec l'Organe consultatif sur les placements, a participé aux travaux de l'Organe commun de contrôle de gestion, a supervisé le recouvrement des contributions dues en vertu des Conventions, s'est assuré que les demandes d'indemnisation étaient traitées et réglées de manière appropriée et dans les délais requis, est entré en contact avec les gouvernements lorsqu'il y avait lieu, a nommé des avocats et des experts pour qu'ils apportent l'aide nécessaire et a établi et publié, en collaboration avec les présidents des organes directeurs, tous les rapports, les déclarations et les documents nécessaires à l'organisation et à la tenue des réunions d'octobre 2010, de mars 2011 et de juillet 2011 de l'Assemblée et des organes subsidiaires.

Chef du service des demandes d'indemnisations des FIPOL (2002 à 2010)

Chef du service des demandes d'indemnisations². Responsable de la direction de l'équipe de traitement des demandes d'indemnisation et de la coordination des sinistres à l'origine de déversements d'hydrocarbures dont les FIPOL ont eu à connaître. À ce titre il a supervisé le suivi de sinistres tels que ceux du *Prestige* (Espagne, France et Portugal, 2002), du *Solar 1* (Philippines, 2005), du *Volgoneft 139* (Fédération de Russie, 2007) et de l'*Hebei Spirit* (République de Corée, 2007).

Responsable des demandes d'indemnisation des FIPOL (1996-2002)

Gestion des sinistres ayant provoqué des déversements d'hydrocarbures, notamment ceux de l'*Aegean Sea* (Espagne, 1992), du *Sea Empress* (Royaume-Uni, 1996), du *Nissos Amorgos* (Venezuela, 1997) et de l'*Erika* (France, 1999)

Avocat en exercice au cabinet Fernando Meana Green & Co (1993 à 1996)

Avocat en exercice à Madrid spécialisé en droit maritime. Il a représenté de nombreux clients dont des Clubs P&I. Il a représenté les intérêts du FIPOL devant les tribunaux espagnols dans le sinistre de l'*Aegean Sea*.

Responsables des demandes d'indemnisation au P&I Club Britannia (1993 à 1998)

Gestion des demandes d'indemnisation pour le P&I Club Britannia à Londres. À l'époque, ce Club assurait près de 15% de la marine marchande mondiale. M. José Maura s'occupait de la flotte espagnole et de la flotte égyptienne (saisies de navires, dommages à la cargaison, abordages).

1 (Niveau SGA du système des Nations Unies)

2 (Niveau D1 du système des Nations Unies)

FORMATION

Master en Gestion, MBA (City University, Londres, Royaume-Uni)
Master de Droit Commercial, LL.M. (Bristol University, Bristol, Royaume-Uni)
Maîtrise de Droit et Diplôme d'Avocat (Universidad de Deusto, Bilbao, Espagne)

LANGUES

Il parle couramment les trois langues officielles du FIPOL: anglais, français et espagnol

PRINCIPALES COMPÉTENCES

Expérience de la gestion

Ses neuf années d'expérience de la gestion des FIPOL dont une en qualité d'Administrateur par intérim lui ont donné une totale maîtrise de tous les aspects de la gestion du Secrétariat, notamment des questions de personnel, des questions financières et des questions juridiques.

Gouvernance et gestion financière

A participé en sa qualité d'Administrateur par intérim aux réunions de l'Organe commun de contrôle de gestion, de l'Organe consultatif sur les placements et du National Audit Office, Commissaire aux comptes des FIPOL.

Connaissance des Conventions internationales CLC et Fonds

Les quinze années qu'il a passées au total aux FIPOL et sa formation juridique lui ont donné une connaissance d'expert des Conventions internationales et de leur mise en œuvre.

Gestion des sinistres et des demandes d'indemnisation

Grande expérience des négociations, parfois difficiles, à différents niveaux. Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un accord à l'amiable avec le demandeur, les FIPOL doivent défendre les critères de recevabilité des demandes d'indemnisation établis par les États membres devant les tribunaux de l'État touché par le sinistre. Ceci s'est produit dans plusieurs pays notamment en Argentine, en République populaire de Chine, en République de Corée, en Fédération de Russie, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et au Venezuela et lui a donné une expérience précieuse des différents systèmes juridiques auxquels les FIPOL se trouvent confrontés.

Gestion stratégique et générale

Expérience acquise en qualité d'Administrateur par intérim et de membre de l'équipe de direction des FIPOL non seulement pour la gestion quotidienne du Secrétariat mais également pour les questions stratégiques à moyen et long terme concernant les organisations. Il lui a fallu pour ce faire traiter de questions d'une grande importance politique et stratégique et de décisions d'ordre juridique, technique et financier.

Relations avec les gouvernements et les organismes publics et privés

Une partie importante de son rôle comme Administrateur par intérim est de développer des relations politiques et diplomatiques entre les FIPOL et les autorités des États Membres qui ont subi une pollution par les hydrocarbures. Il a collaboré avec différents gouvernements d'États Membres et leurs administrations, notamment l'Argentine, la Chine, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, la République de Corée, le Royaume-Uni et le Venezuela.

Réunions intergouvernementales

Il a participé aux conférences qui ont adopté la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (Convention SNPD, dite aussi Convention HNS) et le Protocole SNPD de 2010. Il a aussi participé à la conférence qui a adopté le Protocole de 2003 portant création du Fonds complémentaire.

Séminaires et conférences internationaux

Grande expérience de la représentation des FIPOL à des séminaires, conférences et ateliers en Afrique, Amérique Latine, Amérique du Nord, Asie, Australie, Caraïbes, Europe et Moyen-Orient. Il a également représenté les FIPOL dans de nombreuses rencontres internationales.

Relations avec les médias

En raison de l'importance croissante que revêtent les déversements d'hydrocarbures pour l'opinion publique, il a acquis une grande expérience des entrevues données à la télévision, à la radio et dans la presse écrite dans plusieurs pays comme porte-parole des FIPOL.

Qualités personnelles

Il a fait preuve de la plus grande objectivité, d'équité et de diplomatie que ce soit avec les représentants des États Membres, les demandeurs, les experts ou ses collègues. Il est très sensible au besoin de montrer de la souplesse et de l'ouverture d'esprit dans la mise en œuvre du régime d'indemnisation. Grâce à sa formation et à son expérience professionnelle, il a acquis d'excellentes aptitudes en management qui lui permettent d'établir des priorités, de déléguer des responsabilités et de motiver une équipe.
